

Carte permanente - saison 2021 (été) Semaine de 8h à 12h et 14h à 16h Samedi de 9h à 12h

Monsieur Madame

Nom, Prénom.....

Adresse.....

N° postal, localité.....

☎ privé : Courriel :

☎ prof. : Date de naissance :.....

Aviez-vous un abonnement en 2020 au Centre sportif de Vessy ? OUI NON

TARIF : voir conditions au verso

- CHF 280.- adultes
- CHF 140.- chômeurs moins de 25 ans AVS/AI Mobilité réduite
- CHF 100.- (20 ans/20 francs)

Genève, le

Signature

Par ma signature, je reconnais également avoir pris connaissance des conditions de location stipulées au verso

A retourner jusqu'au 22 mars 2021 :

au Centre sportif de Vessy - Route de Vessy 31 - 1234 Vessy ou par ✉ pascal.lavanchy@ville-ge.ch

(réservé au Service des sports)

Suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous accorder une carte permanente pour la saison d'été 2021.

CHF

Veuillez retirer votre carte permanente,
contre paiement en espèces ou par carte de crédit (Visa, MarsterCard)
ou EC Maestro ou Postfinance
Passé ce délai, nous disposerons de votre abonnement.

n° ticket :
date : visa :

Genève, le

Signature

Conditions de location

Les cartes permanentes sont valables du 12 avril au 30 octobre 2021

1. Les cartes permanentes donnent droit à

1 court, nombre d'heures à choix, selon disponibilités du lundi au vendredi de 8h à 12h et 14h à 16h et le samedi de 9h à 12h.

2. Prix

CHF 280.- / la saison

CHF 140.- / la saison sur présentation d'une carte de légitimation :

pour les personnes âgées de moins de 25 ans

pour les personnes à mobilité réduite

pour les personnes à l'AVS/AI

pour les chômeurs

CHF 100.- / la saison sur présentation de la carte 20 ans/20 francs.

3. Procédure

Les abonnements sont non transmissibles.

Les usagers devront obligatoirement passer au bureau pour y déposer leur abonnement.

Les bénéficiaires d'abonnement(s) autorisent le Service des sports à disposer de leur court sans compensation, s'ils ne se sont pas présentés 5 minutes après le début de leur heure de jeu. Afin de libérer un maximum de courts, les abonnés sont priés de communiquer leurs périodes de vacances.

4. Règles d'usage

Il est strictement interdit de donner ou de recevoir des leçons privées.

Les contrevenants se verront exclure des tennis municipaux, sans dédommagement de quelque sorte que ce soit.

Le port de chaussures de tennis est obligatoire pour accéder au court.

Les armoires vestiaires devront être libérées après chaque emploi. Celles demeurant fermées en fin de journées seront ouvertes et leur contenu vidé.

5. Cas spéciaux

Les abonnements ne seront ni repris, ni échangés.

En cas de nécessité ou de manifestations, le Service des sports se réserve le droit de supprimer les heures de tennis.

6. Renseignements

Centre sportif de Vessy - Route de Vessy 31 - 1234 Vessy - ☎ 022 418 48 70.